REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal :* ***15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Date de la convocation : 17/09/2012
Date d'affichage :

Séance du 28 septembre 2012
L'an deux mille douze
Et le vingt-huit septembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusés : Mmes ALINAT Jacqueline, ALINAT Myriam, M. DOMENGE Philippe

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 47-2012
Régularisation du chemin communal à Boutavy

Mme Brigitte Covinhes a signalé au conseil municipal que le chemin communal encadastré Section D N° 58 d'une contenance de 13 a 69 ca à Boutavy n'a jamais été porté au domaine public. Elle propose de céder cette parcelle à la commune de Montlaur pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :
- **décide** de faire procéder à la réalisation de l'acte de cession de la parcelle D N° 58, propriété de Mme Covinhes Brigitte domiciliée à Boutavy, commune de Montlaur, auprès de Maître Kieffer-Bascoul, notaire à Saint-Affrique (12) au prix d'un euro symbolique
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire la procédure
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente afférent à cette affaire. Les frais notariés seront supportés par la commune de Montlaur

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.
Le Maire,
Francis CASTAN

- Transmis au représentant de l'Etat le